

Renforcer les politiques d'intégration des Roms

La Commission européenne a annoncé son intention d'adopter, d'ici la fin de l'année, un nouveau cadre politique de l'Union européenne pour lutter contre l'exclusion socio-économique et la discrimination à l'égard des personnes d'origine rom. Les recommandations détaillées du Parlement européen sont en cours d'élaboration. Dans l'intervalle, un débat et des déclarations du Conseil et de la Commission sont prévus pour la session plénière de juillet.

Contexte

On [estime](#) que les Roms (qui [englobent](#) divers groupes tels que les Roms, les Sintés, les Kalés, les Gens du voyage, les Doms et Loms et les personnes qui s'auto-identifient comme «Tsiganes») constituent la plus grande minorité ethnique d'Europe. En 2011, une [étude](#) de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) a mis en évidence la marginalisation de cette population et les discriminations auxquelles elle est confrontée. La Commission européenne a réagi en adoptant un [cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour 2012-2020](#), qui fixe des objectifs pour améliorer l'intégration des Roms dans l'éducation, l'emploi, les soins de santé et le logement. Les États membres de l'Union et les pays concernés par l'élargissement ont été invités à élaborer des [stratégies nationales](#) alignées sur ces objectifs. Ils [doivent](#) disposer d'une stratégie pour accéder aux financements de l'Union en faveur de l'intégration des Roms.

La FRA a suivi l'ensemble des progrès accomplis et publiera sous peu les conclusions d'une nouvelle [étude sur les Roms et les Gens du voyage](#). L'[étude publiée en 2016](#) a révélé des niveaux élevés et constants de faim, de pauvreté, de mauvaises conditions de logement, d'exclusion de l'éducation et de l'emploi et de discrimination. La FRA a également [conclu](#) que [l'antitsiganisme](#), y compris les crimes de haine et le harcèlement, est un obstacle aux efforts visant à améliorer la situation des Roms. Selon un sondage [Eurobaromètre](#) de 2019, la discrimination à l'égard des Roms est considérée comme largement répandue, tandis que des [rapports](#) montrent que la pandémie provoquée par le coronavirus aggrave la discrimination, l'exclusion et la pauvreté.

Proposition relative à un nouveau cadre de l'UE pour l'égalité et l'intégration des Roms

La Commission a inclus, dans son [programme de travail](#) pour 2020, un [cadre européen post-2020 pour les stratégies en matière d'égalité et d'intégration des Roms](#), prévu pour le quatrième trimestre de cette année. La [feuille de route](#) indique que l'accent continuera à être mis sur l'intégration, mais aussi sur une plus grande attention à la lutte contre l'antitsiganisme, à la prise en compte des besoins spécifiques de divers groupes et à la participation de la société civile rom, ainsi qu'à la mise en place d'un mécanisme de suivi plus solide. Ces changements reflètent les résultats des [consultations](#) et des [évaluations](#). Les [évaluations](#) finales de la Commission ont conclu que ce cadre a amélioré l'engagement politique et financier au niveau national, mais les progrès globaux en matière d'intégration des Roms sont limités depuis 2011. Une [évaluation de la mise en œuvre](#) du service de recherche du Parlement européen (EPRS), qui résume les avis sur ce cadre, fait ressortir un consensus général selon lequel la nature non contraignante du cadre est une faiblesse majeure.

Position du Parlement européen

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement élabore actuellement un rapport d'initiative ([2020/2011 \(INI\)](#)): rapporteur: Romeo Franz, Allemagne, Verts/ALE), qui s'appuiera sur l'analyse d'impact de l'EPRS afin de présenter des recommandations concrètes pour le cadre politique de l'UE pour l'après-2020.

En février 2019, le Parlement avait déjà [demandé](#) à l'Union et aux États membres d'adopter un cadre plus solide et mieux financé pour l'après-2020, y compris des objectifs clairs et contraignants et un objectif

spécifique en matière de lutte contre la discrimination. Le Parlement souhaite également une plus grande participation des acteurs roms à l'élaboration et au suivi du cadre d'action, à l'attention portée à des groupes spécifiques au sein de la population rom, à l'intégration de la dimension de genre et à une approche axée sur l'enfance.

